

Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2012

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

<u>Préambule</u>

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2012. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des données connues à ce jour, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Ce projet de budget comprend les implications financières liées à la régionalisation en cours d'année de l'entier de la scolarité obligatoire en partenariat avec la ville de La Chaux-de-Fonds, à la nouvelle gestion des déchets, ainsi que de l'adaptation du prix de vente de l'eau indispensable pour couvrir les frais liés au service des eaux.

Le Conseil communal est heureux de vous soumettre un projet de budget pratiquement équilibré, tout en investissant, certes raisonnablement, afin de maintenir les infrastructures communales en bon état.

Le résultat final aurait été bien moins réjouissant si nous n'avions pas eu l'heureuse surprise d'apprendre que notre commune sera à nouveau bénéficiaire de la péréquation verticale, comme cela avait été le cas en 2009.

Le parcours des différents chapitres, ci-après, vous renseignera en détail sur la composition du projet de budget 2012 :

0. Administration

Conseil général

L'année 2012 sera le théâtre des élections communales, le 13 mai 2012 pour être précis. Le présent projet de budget tient compte des frais y relatifs, tels que l'impression et l'envoi du matériel de vote à charge de la commune.

Conseil communal

Durant l'exercice 2011, les Conseillers communaux se sont chargés d'importants dossiers se poursuivant également sur l'exercice 2012, dont :

- o La vente des parcelles du quartier des Prises
- o L'étude de la continuité de la viabilisation du quartier des Prises
- La mise en place d'actions sportives régulières
- Le suivi du dossier RUN
- Diverses collaborations et contacts réguliers avec les communes avoisinantes également pour l'étude de rapprochements
- La maintenance du réseau de bornes hydrantes
- o La maintenance et l'amélioration du réseau d'eau
- o La maintenance et l'amélioration des sources des Combes-Dernier
- La maintenance et l'amélioration de l'éclairage public
- La régionalisation de l'école imposée par HarmoS en partenariat avec la ville de La Chaux-de-Fonds

Administration communale

En application de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, la commune des Ponts-de-Martel, en tant qu'employeur, doit désormais participer au financement de l'accueil extrafamilial. Cette participation s'élève à 0.16% de la masse salariale et est visible dans le nouveau compte « 020.361.00 – Contribution aux structures d'accueil ». Ce taux s'élèvera à 0.17% en 2013 et à 0.18% en 2014.

Un autre poste voit le jour dans ce projet du budget 2012 : « 020.490.00 – Imputations internes, déchets ». Effectivement, dans le cadre de la nouvelle gestion des déchets, l'imputation des frais de facturation dans le chapitre de l'administration est prévue. Ces frais s'élèvent à fr. 20.- par ménage et fr. 25.- par entreprise.

Le Conseil communal aura l'occasion de revenir sur le fonctionnement de cette nouvelle gestion des déchets plus loin dans ce rapport.

1. Sécurité publique

Justice, divers

Les prévisions de l'Etat civil des montagnes neuchâteloises tiennent compte de la diminution d'un salaire. La part pour la commune des Ponts-de-Martel relative à ce changement s'élève à fr. 4'000.-, diminution visible au poste « 101.352.07 — Etat-civil, dédommagement à d'autres communes ».

Compagnie des sapeurs-pompiers

Le contrat d'entretien relatif aux bornes hydrantes court jusqu'à fin 2012. Le réseau de ces bornes aura ainsi subi une importante remise à niveau et le Conseil communal prévoit dès 2013 une maintenance plus légère.

La part communale versée au Corps des Sapeurs-Pompiers des Marais est en nette diminution. Cette situation est due à l'effectif des sapeurs-pompiers qui est au plus bas et ceci malgré les recrutements organisés chaque année. Effectivement, alors que les soldats du feu sont au nombre de 30 actuellement, le souhait du Conseil communal est de parvenir à 40, afin de garantir un niveau de sécurité optimal dans notre vallée.

2. Enseignement

Malgré l'introduction de la nouvelle dénomination des années scolaires par le biais d'HarmoS, les directives du service des communes ne prévoient pour l'instant pas l'adaptation des libellés de la comptabilité en conséquence. C'est pourquoi il est toujours question d'école enfantine, primaire et secondaire dans le projet de budget qui vous est présenté.

Du fait de la régionalisation totale de l'école obligatoire courant 2012, ce chapitre n'a pas été simple à élaborer. Cependant, le Conseil communal estime avoir évalué et réparti les différents montants convenablement, mais n'exclu pas de minimes différences.

Ainsi, de nombreux montants ne concernent que les premiers mois de l'année 2012 (année scolaire 2011-2012 totalement gérée par Les Ponts-de-Martel) et d'autres ne concernent que les derniers mois (année scolaire 2012-2013 régionalisée).

Ecole enfantine

Exemple flagrant de ce double système : les traitements du corps enseignant. Le compte 200.302.00 correspond aux traitements versés aux enseignants jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012.

Ensuite, dès l'année scolaire 2012-2013, la ville de La Chaux-de-Fonds sera désormais leur nouvel employeur et de ce fait leur versera leurs salaires.

Ces traitements sont englobés dans le calcul de l'écolage, qui est ensuite refacturé selon le nombre d'élèves par la ville de La Chaux-de-Fonds aux différentes communes partenaires.

Cet écolage est visible au travers du nouveau compte « 200.352.02 – Ecolages à d'autres communes » dont le montant correspond au 1^{er} acompte composé de 17 élèves à fr. 1'500.-/élève.

Ecole primaire

Le Conseil communal a maintenu le compte « 210.300.00 – Conseil d'établissement scolaire », même si le CES sera dissout à la fin de l'année scolaire 2011-2012 du fait de la régionalisation.

Effectivement, le Conseil communal prévoit de transformer le Conseil d'établissement scolaire en une commission d'école qui sera à même de gérer nos spécificités locales.

Identiquement à l'école enfantine, un écolage est à verser à la ville de La Chaux-de-Fonds. Il est visible au compte 210.352.02 et concerne l'année scolaire 2012-2013.

Le compte « 210.452.01 – Ecolages d'autres communes » correspond à l'écolage facturé aux communes de Brot-Plamboz et Val-de-Travers pour l'année scolaire 2011-2012. Le montant visible à ce poste est nettement supérieur à celui des exercices précédents. Effectivement, la classe de 3^e année primaire des Petits-Ponts ayant été supprimée, les Conseils communaux de Brot-Plamboz et des Ponts-de-Martel ont signé une nouvelle convention de collaboration prévoyant la facturation à la commune de Brot-Plamboz d'un

écolage annuel pour chaque enfant fréquentant l'école primaire correspondant au prix coutant par élève.

Cette convention prendra fin lors de la régionalisation de l'école obligatoire, soit à la rentrée scolaire 2012-2013.

3. <u>Culture – Loisirs - Sports</u>

Eglise – Paroisse protestante

Le Conseil communal prévoit la réfection des façades du Temple, travaux qui feront l'objet d'une demande de crédit.

4. Santé

Au niveau de la médecine scolaire, le montant prévu au compte 460.301.02 concerne les élèves des degrés enfantine et primaire, puisque la visite médicale aura lieu avant la régionalisation de l'école obligatoire, donc à la charge directe de la commune des Ponts-de-Martel.

Les élèves de l'école secondaire sont auscultés par le médecin chaux-de-fonnier et ses coûts sont inclus dans l'écolage facturé par la ville de La Chaux-de-Fonds.

5. Prévoyance sociale

Autres assurances sociales

La part aux établissements spécialisés AI (compte n°530.361.00) est en nette augmentation. Cela provient d'un changement du mode de facturation aux communes dicté par l'Etat. Effectivement, alors que les communes participaient aux frais des enfants placés en institutions à hauteur de fr. 10.- par jour, cette participation est désormais basée sur les frais effectifs. Deux jeunes citoyens ponliers sont placés en institutions, ce qui explique le montant budgété.

Un nouveau compte apparaît dans ce projet de budget 2012 : « 530.361.01 – Remises de cotisations AVS ». Selon le droit fédéral, les cantons ont la compétence de faire participer les communes au financement des remises de cotisations à raison de 40% pour l'Etat et 60% pour les communes de domicile. Cette répartition est légitime étant donné que ce sont les directions des services sociaux communaux qui disposent des compétences nécessaires pour examiner et préaviser les demandes de remises pour la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC).

6. Trafic

Routes communales

Alors que tous les investissements de ce chapitre ont été amortis en 2009, le montant prévu au poste « 620.331.00 – Amortissements » concerne l'amortissement des

nouvelles réalisations, soit la mise à niveau de l'éclairage public, le nouveau véhicule communal, la rénovation de l'escalier situé auprès de la salle de paroisse et la réfection du tronçon de route entre Le Voisinage et Martel-Dernier.

Trafic régional

Le montant prévu au compte « 650.364.00 — Subvention à entreprises de transport régionales » a augmenté par rapport aux années précédentes. Cela s'explique principalement par de nouvelles prestations ferroviaires entre Neuchâtel et Le Locle, l'introduction de nouveaux matériels roulants sur les lignes CFF du canton et de nouveaux trolleybus sur les lignes TN.

7. Environnement

Service des eaux

Depuis quelques années déjà, le Conseil communal constate une baisse constante des précipitations dans notre région.

Les sources communales varient bien évidemment en fonction de ces précipitations et le volume d'eau acheté à Viteos ne cesse d'augmenter, ce qui péjore automatiquement les comptes du service des eaux.

La réserve relative à l'approvisionnement en eau s'élevait à fr. 82'345.25 en 2007, dernière année durant laquelle il a été possible de l'alimenter.

Afin que le chapitre « 70 – Approvisionnement en eau » se balance, il a été nécessaire de puiser dans la réserve fr. 34'055.85 en 2008.

En 2009, la situation était encore pire, puisque le solde de la réserve a dû être prélevé (fr. 48'286.40) et que le ménage communal a dû avancer fr. 43'200.23.

En 2010, malgré l'augmentation du prix de vente de l'eau (de fr. 2.40 à 2.60/m³), le ménage communal a à nouveau été contraint d'avancer fr. 60'566.98, portant ainsi la dette du chapitre « 70 – Approvisionnement en eau » vis à vis du ménage communal à fr. 103'767.21.

Le Conseil communal ne peut raisonnablement pas laisser la situation se détériorer ainsi et a entrepris, après avoir obtenu votre consentement, d'importants travaux aux sources des Combes-Dernier, afin de récolter un maximum d'eau et ainsi pouvoir diminuer les achats d'eau à Viteos. Ces travaux sont désormais achevés et le résultat est concluant.

Cependant, ces mesures ne suffiront pas à retrouver une situation financière saine. C'est pourquoi, le présent projet de budget tient compte d'une nouvelle adaptation du prix de vente de l'eau qui s'élèvera désormais à fr. 2.90/m³. Cette augmentation répond également aux exigences du service des communes qui, lors de l'approbation du budget 2011, avait exigé que les autorités communales prennent rapidement les mesures nécessaires afin de répondre aux exigences légales.

Ce nouveau tarif permettra également d'assumer les amortissements relatifs aux investissements prévus, tels que l'automatisation du réseau d'eau ainsi que la rénovation du grand réservoir.

Protection des eaux

La station d'épuration a été mise en service il y a 30 ans et présente des signes de fatigue. Comme vous le constaterez à la lecture des intentions du Conseil communal en fin de rapport, les commandes électriques seront bientôt à remplacer. Hormis cela, le présent projet de budget ne tient pas compte d'investissements particuliers en 2012.

Le traitement des boues d'épuration par le biais des étangs plantés de roseaux donne entière satisfaction. Pour rappel, ce système permet à la commune des Ponts-de-Martel d'économiser environ fr. 35'000.- par année liés au traitement de ces boues.

Les actuelles taxes d'épuration sont suffisantes, puisqu'il est encore une fois possible d'attribuer un montant à la réserve (compte n°710.380.00). Elles seraient bien entendu à augmenter si des investissements devaient avoir lieu.

Traitement des déchets

Comme vous le savez, 2012 sera le théâtre d'un important bouleversement au niveau du traitement des déchets de part l'introduction de la taxe au sac dans le canton de Neuchâtel.

Au niveau comptable, le chapitre « 72 – Traitement des déchets » comprend désormais deux sous-chapitres. Le poste « 720 – Déchets ménages » correspond aux charges et revenus liés aux déchets des ménages, alors que le poste « 722 – Déchets entreprises » correspond aux charges et revenus liés aux déchets des entreprises ». Le poste « 721 – Autres charges et revenus s/déchets » est quant à lui abandonné.

Le règlement d'exécution de la loi cantonale concernant le traitement des déchets fixe le prix des sacs officiels :

17 litres: fr. 1.- / 35 litres: fr. 2.- / 60 litres: fr. 3.40 / 110 litres: fr. 6.30.

Ces sacs seront disponibles aux Ponts-de-Martel auprès des commerces suivants : Fromagerie Les Martel / Kiosque-bar de la Grand-rue / Aux p'tits oignons / Proxi / Quincaillerie Benoit.

Déchets ménages

Les ménages n'ont pas le choix, ils doivent obligatoirement utiliser des sacs officiels pour évacuer leurs déchets ménagers dès le 1^{er} janvier 2012.

Le prix des sacs poubelle est basé sur un poids de déchets de 5 kg pour un sac de 35 litres. Ce coefficient étant surévalué, il est prévu, après pesage des déchets, une rétrocession de Vadec à la commune de fr. 30'350.- (compte n°720.436.00).

Cette recette sera complétée par la taxe fixe prélevée annuellement par ménage, selon le barème déjà en place, soit :

- 1 unité pour un ménage d'une personne.
- 1,8 unités pour un ménage de 2 personnes.
- 2,4 unités pour un ménage de 3 personnes.
- 2,8 unités pour un ménage de 4 personnes.
- 3 unités pour un ménage de 5 personnes ou plus.

Selon les calculs complexes du Conseil communal, une unité a été fixée pour 2012 à fr. 40.- (contre fr. 120.- actuellement). Ce montant sera analysé chaque année par le Conseil communal et adapté si nécessaire.

Les recettes précitées seront complétées par le produit des ventes du verre et du papier récoltés.

Cet ensemble de recettes (rétrocession de Vadec + taxe ménages + produit des ventes du verre et du papier) ne suffira pas à couvrir toutes les charges de ce sous-chapitre (traitement du personnel, ramassage des déchets urbains, déchetterie, amortissements, ...). Effectivement, comme vous pouvez le constater, le poste « 720 – Déchets ménages » se solde par un excédent de charges de fr. 26'450.-.

Ce montant correspond au 25% des coûts totaux et sera financé par l'impôt, comme votre autorité l'a accepté en approuvant le 27 octobre dernier le règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Contrairement au montant de la taxe annuelle fixe par ménage, ce taux de 25% ne fluctuera pas d'année en année.

Déchets entreprises

A contrario du sous-chapitre « 720 – Déchets ménages », le sous-chapitre « 722 – Déchets entreprises » doit s'autofinancer et une participation de l'impôt est exclue.

Les entreprises (y compris les agriculteurs) ont eu le choix d'être taxées au sac ou au poids. 71 entreprises ont choisi d'être taxées au sac (utilisation des sacs officiels) et 54 entreprises ont choisi d'être taxées au poids (utilisation de conteneurs, pesés à chaque ramassage et facturé fr. 0.40/kilo).

Le montant de la taxe proportionnelle au poids de fr. 0.40/kilo est fixé par le règlement d'exécution de la loi cantonale concernant le traitement des déchets et ne variera pas d'année en année.

Tout comme pour les ménages, les entreprises devront s'acquitter d'une taxe fixe prélevée annuellement de fr. 40.-, quelle que soit l'entreprise. Ce montant sera analysé chaque année par le Conseil communal et adapté si nécessaire.

Pour les entreprises utilisant des sacs pour évacuer leurs déchets, une rétrocession de Vadec à la commune est également prévue.

Ainsi, cet ensemble de recettes (rétrocession de Vadec + taxe entreprise + taxe au poids) suffira à couvrir toutes les charges de ce sous-chapitre.

8. Economie publique

Rien de particulier à signaler au niveau de ce chapitre qui varie extrêmement peu par rapport à l'exercice précédent.

9. Finances et impôts

Impôts

Le 19 juin dernier, le peuple neuchâtelois a accepté la modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales). Il en découle la création d'un fonds de répartition alimenté par les communes. Ce fonds est réparti entre les communes, selon les recettes fiscales perçues entre 2005 et 2009. Ainsi, jusqu'en 2013, la commune des Ponts-de-Martel est assurée de recevoir la moyenne des recettes fiscales des personnes morales de 2005 à 2009, soit fr. 207'500.-. Le Conseil communal a réparti cette somme entre l'impôt sur le bénéfice (fr. 150'000.-, compte n°900.401.00) et l'impôt sur le capital (fr. 57'500.-, compte n°900.401.01).

Il s'agit là d'une excellente nouvelle, puisque les années prises en considération comprennent les rentrées fiscales importantes de l'entreprise horlogère qui a malheureusement quitté notre territoire depuis.

Péréquation financière

Alors que le montant obtenu au travers de la péréquation financière horizontale est relativement stable, le Conseil communal a appris avec plaisir que la commune des Ponts-de-Martel recevra en 2012 une part de la péréquation financière verticale, soit fr. 131'100.- (compte n°921.462.01).

Pour rappel, il a été institué une péréquation des ressources complémentaire dès 2006, financée par l'Etat, dite péréquation verticale.

Son objectif consiste à garantir un minimum de ressources à toutes les communes. La loi prévoit que le niveau minimal soit fixé chaque année par le Conseil d'Etat, en pourcentage des ressources fiscales moyennes des communes.

Le financement de cette aide du canton aux communes provient de la part du canton au produit net total du revenu fiscal.

Ainsi, en 2012, 5 communes se partageront fr. 1'221'730.- par le biais de la péréquation financière verticale, à savoir Montalchez (3%), Val-de-Travers (72%), Les Verrières (10%), Les Ponts-de-Martel (11%) et Les Planchettes (4%).

Conclusions

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Outre les chapitres liés à l'école obligatoire et aux déchets pour lesquels le Conseil communal peut imaginer quelques différences entre le budget et les comptes 2012, les montants prévus devraient être respectés.

Comme évoqué, ce projet de budget est quasiment équilibré principalement grâce aux recettes fiscales des personnes morales assurées par l'Etat et au montant obtenu au travers de la péréquation financière verticale, mais également grâce à une gestion cohérente des ressources financières par le Conseil communal. Le taux d'intérêt moyen des emprunts communaux se situe à 2.5%, taux très favorable qui n'est également pas étranger au résultat encourageant du présent projet de budget.

Le Conseil communal est satisfait de pouvoir transmettre aux nouvelles autorités communales un outil fiable et permettant les dépenses nécessaires.

Le résultat final du budget se présente ainsi :

Dépenses totales fr. 5'135'355.-Recettes totales fr. 5'125'570.-Déficit présumé fr. 9'785.-



Commune des Ponts-de-Martel

<u>ARRÊTÉ</u>

I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel, Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions, Entendu le rapport de la Commission financière

Arrête:

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2012 comprenant :

a) Le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

 Charges
 fr.
 5'135'355.

 Revenus
 fr.
 5'125'570.

 Excédent de charges
 fr.
 9'785.

b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépensesfr.1'060'000.-Recettesfr.140'000.-Investissements nets/augmentationfr.920'000.-

c) Le budget des dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses fr. 625'000.-Recettes fr. 0.-

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

II. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

Sur proposition du Conseil communal

Arrête:

Article premier: Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux

transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du

budget, pour l'exercice 2012.

Article 2 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Les Ponts-de-Martel, le 13 décembre 2011

Au nom du CONSEIL GENERAL,

Le Président, Le secrétaire,

Didier Barth Jean-Maurice Kehrli

INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2012

	Investissements nets à charge	<u>fr.</u>	1′545'000
	A déduire subventions et participations (estimations)	<u>fr.</u>	140'000
	Total	fr.	1′685'000
J942	Aménagement de la 2 ^{ème} étape du quartier des Prises	<u>fr.</u>	500'000
J942	Création de 8 garages au Petit-Bois	fr.	125'000
I720	Implantation dans la localité de conteneurs enterrés à ordures (Moloks)	fr.	100'000
I710	Assainissement de la station d'épuration	fr.	50'000
1700	Modernisation et entretien du réseau d'eau	fr.	500'000
I650	Création d'abris de bus	fr.	40'000
I620	Réfection de l'escalier situé à l'Est de Grande rue 27	fr.	55'000
I620	Prolongement du trottoir de la rue de la Prairie jusqu'au Moulin agricole	fr.	50'000
I620	Réfection du tronçon de route du Voisinage complet + du Chemin des Creux	fr.	150'000
I390	Réfection des parois extérieures du Temple	fr.	50'000
I340	Réfection du toit du Centre polyvalent du Bugnon (partie communale)	fr.	45'000
I340	Création d'un couvert pour pique-niqueurs aux abords du Centre du Bugnon	fr.	20'000

Création d'un couvert pour pique-niqueurs aux abords du Centre du Bugnon

Le Conseil communal étudiera cette idée et intégrera dans ses réflexions l'implantation de grils, comme demandé par le Parti Socialiste et libre par voie de motion.

Réfection du toit du Centre polyvalent du Bugnon (partie communale)

L'eternit de ce toit accuse les années, surtout aux arrêtes. Avant que des dégâts liés à des infiltrations d'eau ne surviennent, le Conseil communal prévoit la rénovation de ce toit.

Réfection des parois extérieures du Temple

Les parois extérieures du Temple ne sont pas de première fraicheur et leur réfection est nécessaire.

Réfection du tronçon de route du Voisinage complet + du Chemin des Creux

Ce tronçon ayant particulièrement souffert au fil des années, le Conseil communal prévoit sa réfection (~fr. 100'000.-) en continuité des travaux effectués en 2011 entre Le Voisinage 30 et Martel-Dernier 1. Cette réfection sera certainement subventionnée par l'Etat à hauteur de 40%.

De plus, le Conseil communal prévoit par la même occasion la réfection du Chemin des Creux (accès notamment à la déchetterie et à la station d'épuration, ~fr. 50'000.-). Cette réfection, quant à elle, ne sera pas subventionnée par l'Etat.

Prolongement du trottoir de la rue de la Prairie jusqu'au Moulin agricole

Un avant-projet de construction d'une maison individuelle à la suite de l'immeuble situé Prairie 24 a été porté à la connaissance du Conseil communal. Il est de ce fait temps de prévoir le prolongement du trottoir concerné, jusqu'au Moulin agricole. Le montant prévu comprend également l'éclairage public.

Réfection de l'escalier situé à l'Est de Grande rue 27

Selon les vœux du Conseil général, le Conseil communal désire poursuivre la réfection des escaliers du village. C'est pourquoi il projette la réfection de l'escalier précité.

Création d'abris de bus

Le Conseil général avait déjà été consulté à ce propos et n'avait pas jugé le moment opportun pour investir dans ces ouvrages, tout en laissant le soin au Conseil communal de représenter ce projet ultérieurement.

Modernisation et entretien du réseau d'eau

Le Conseil communal met en place actuellement un plan directeur lié à la modernisation et à l'entretien du réseau d'eau qui fera l'objet d'une future demande de crédit. L'Etat subventionnera certainement ces investissements à hauteur de 20%.

Assainissement de la station d'épuration

Comme évoqué précédemment, la station d'épuration, âgée de plus de 30 ans, présente des signes évidents de fatigue et des travaux d'assainissement sont nécessaires, notamment au niveau des commandes électriques.

Implantation dans la localité de conteneurs enterrés à ordures (Moloks)

La vision à long terme du Conseil communal et la tendance cantonale s'orientent vers l'implantation de conteneurs enterrés afin de récolter les ordures ménagères et de supprimer, par conséquent, le ramassage porte-à-porte.

Création de 8 garages au Petit-Bois

Pour répondre à une demande de la population, le Conseil communal imagine créer 8 garages dans le quartier du Petit-Bois, sur la parcelle communale abritant l'immeuble Grande rue 45.

Aménagement de la 2ème étape du quartier des Prises

Les parcelles de la première étape du quartier des Prises trouvant acquéreur relativement rapidement, l'aménagement de la 2^{ème} étape surviendra dans un avenir relativement proche.